Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 056-215600560-20251211-20251211004B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'EVRIGUET

SEANCE du 11 DECEMBRE 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Mme Sophie COUTANT, Maire.

Etaient présents : Sophie COUTANT, Olivier FLAGEUL, Jean-Claude GUILLEMOT, Lucien BRET, Jean-Claude CORVAISIER, Christine EON, Jean-Claude PINÇON, Laurence CESMAT.
Étaient absents : Vanessa HOUSSA, Nicolas POUSSIN, Michèle URVOY.

Date de convocation :
04 décembre 2025

Secrétaire de séance : Olivier FLAGEUL

4. DEVIS TRAVAUX : CHOIX DES ENTREPRISES

Mme le Maire expose que des devis lui sont parvenus en ce qui concerne des travaux à réaliser et lui en donne connaissance.

Après examen et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

De retenir :

- Pour les travaux du parking arrière de la Mairie :
- L'entreprise DE KERPEZDRON pour 890.00 € HT.
- L'entreprise RD PAYSAGE pour 1 889.50 € HT.

- Pour les travaux de l'église :
- L'entreprise C2M MENUISERIE pour 2 469.00 € HT.

- Pour les travaux du Kerminy :
- L'entreprise DE KERPEZDRON pour 12 550.00 € HT.

Pour copie conforme.
Fait et délibéré à Evriguet
Le 11 décembre 2025
Le Maire,

MAIRIE D'EVRIGUET (Morbihan)